

Sujet : RE: TR: AEU_45_2017_18_GIDY OGM SERVIER
De : "NICOLAS Caroline - Santé/SD/CENTRE/DD45/DTARS/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE/UNITE. ESPACE CLOS ET ENVIRONNEMENT EXTERIEUR (par AdER)" <Caroline.NICOLAS@ars.sante.fr>
Date : 15/03/2018 10:49
Pour : <celine.huault@developpement-durable.gouv.fr>
Copie à : <aeicpe.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr>, <Annalg.HELLEU@ars.sante.fr>, <Brigitte.DUBOIS@ars.sante.fr>

Bonjour,

Je vous informe qu'après consultation des compléments apports au dossier par le pétitionnaire, l'Agence régionale de santé n'a pas de remarque à formuler.

Très cordialement,

Caroline NICOLAS

De : HUAULT Celine - DREAL Centre/UD45 [mailto:celine.huault@developpement-durable.gouv.fr]
Envoyé : jeudl 15 mars 2018 08:55
À : NICOLAS, Caroline
Objet : Re: TR: AEU_45_2017_18_GIDY OGM SERVIER

Rebonjour,

Au final, j'ai retrouvé rapidement le document dans mes échanges avec l'exploitant.
Vous le trouverez en PJ.

Bonne journée

Céline HUAULT
Chef de subdivision environnement
DREAL Centre-Val de Loire - Unité départementale du Loiret
3 rue du carbone - 45072 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 25 01 32

Le 13/03/2018 à 11:56, "NICOLAS Caroline - Santé/SD/CENTRE/DD45/DTARS/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE/UNITE ESPACE CLOS ET ENVIRONNEMENT EXTERIEUR (par AdER)" a écrit :

Bonjour,

Il me semble que c'est vous qui instruisez ce dossier.

Je jette un œil rapidement à ce dossier. A priori pas de réponse particulière de l'ARS.
Je n'arrive pas à trouver à quoi l'exploitant fait référence dans sa réponse à la remarque sur les VTR (référéncée p. 102 dans le tableau de synthèse des remarques (Analyses des risques sanitaires).
Il mentionne un document appelé : « Argumentaire_LSI_VTR DCM » mais je ne sais pas où le trouver.

Merci si vous en disposez,

Caroline NICOLAS

De : ARS-CENTRE-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé : mardi 27 février 2018 15:20
À : NICOLAS, Caroline; MICHEL, Vincent
Cc : HELLEU, Annalg
Objet : TR: AEU_45_2017_18_GIDY OGM SERVIER

De : Robot Anae - DGALN/DEB [<mailto:robot-anae.ccsso@developpement-durable.gouv.fr>]
Envoyé : mardi 27 février 2018 14:46
À : ARS-CENTRE-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet : AEU_45_2017_18_GIDY OGM SERVIER

Bonjour,

Ce message transmis par l'application ANAE est une saisine dans le cadre du projet GIDY OGM SERVIER soumis à autorisation environnementale et dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Liens vers les ressources à télécharger :

Référence ANAE du dossier : AEU_45_2017_18_GIDY OGM SERVIER

En cliquant sur ce lien vous accéderez au dossier: [Lien Dossier AEU](#)

Une pièce jointe a été associée au mail, télécharger la en cliquant sur : [pièce jointe](#)

Éléments précisant les retours attendus par le service coordonnateur :

Échéance calendaire pour la remise de votre analyse : 14/03/2018

Votre analyse de ce dossier devra être remise par un téléversement effectué à partir de l'interface d'ANAE dédiée au dépôt des réponses.

Formats acceptés : ODT ou PDF (scan de l'avis signé)

Rappel de contexte et de procédure :

Suite à la consultation des services sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 13 nov. 2017 par Les LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE pour le projet GIDY OGM SERVIER et à l'examen du dossier par la DREAL UD 45 , le dossier a été jugé non recevable le 28 décembre 2017 et une demande de compléments a été adressée à l'exploitant.

Vous avez souhaité être de nouveau consultés sur les compléments afin de donner un AVIS sur la régularité du dossier.

Le dossier complété a été déposé dans mes services le 26/02/2018 et je sollicite à nouveau votre service sur les compléments produits, accessibles à partir des liens fournis au début du présent message

Ainsi, je vous saurai gré de bien vouloir rendre un AVIS CONCLUSIF directement exploitable, selon l'échéance calendaire définie ci-dessus (délai de 15 jours), indiquant :

- si les éléments apportés en compléments par le pétitionnaire sont de nature à répondre à vos interrogations ;
- si possible vos propositions de prescriptions que vous pourrez compléter le cas échéant dans le cadre de la consultation en phase de préparation de la décision.

Si le projet s'avérait incompatible avec la préservation des intérêts que les procédures visent à protéger, il est nécessaire d'en alerter le service coordonnateur dès que possible, avec

indication dans votre avis des éléments motivant en droit et en fait la proposition de rejet de la demande sous forme de considérant intégrables directement dans l'arrêté préfectoral de rejet.

Je vous remercie de déposer votre réponse selon les modalités précisées dans l'en-tête de ce message.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Céline HUAULT par mail celine.huault@developpement-durable.gouv.fr ou au 02 38 25 01 32.

Merci de ne pas répondre à ce message, l'adresse utilisée pour le transmettre n'est pas faite pour recevoir du courrier.

Cordialement,